

Format  
hybride  
En ligne  
depuis Rome

**6-7**  
**DÉCEMBRE**  
**2021**

# CONFÉRENCE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT

INTÉGRITÉ

BONNE  
GOUVERNANCE

SPORT

ANTI-CORRUPTION

ANTI-MANIPULATION  
DES COMPÉTITIONS  
SPORTIVES

CONVENTIONS  
SPORTIVES



*Dipartimento per lo sport*

Organisée par l'**Accord partiel élargi sur le sport (APES)** du Conseil de l'Europe et le **Département italien du sport**

dans le cadre de la **Présidence italienne** du Conseil de l'Europe



Presidency of Italy  
Council of Europe  
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2021 - Mai 2022

Enlarged Partial Agreement on Sport  
  
Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# CONTEXTE

Dans le cadre de la **Présidence italienne du Comité des Ministres**, l'**Accord partiel élargi sur le sport (APES)** du Conseil de l'Europe et le **Département italien du sport** organisent une conférence sur l'intégrité dans le sport.

Cela fait suite aux travaux importants menés par le Conseil de l'Europe, en particulier par l'APES et la Division des conventions du sport dans :

- la préparation de **lignes directrices sur l'intégrité**,
- la lutte contre la **manipulation des compétitions sportives**,
- la promotion de la **bonne gouvernance** dans le sport.

L'objectif de la conférence conjointe est de définir et de **planifier les prochaines étapes** à suivre dans ces trois domaines en collaboration avec nos homologues italiens et internationaux.

## SÉANCE 1

# Intégrité dans le sport

6 décembre 2021 (après-midi)

A la suite de l'Action 3 du Plan d'action de Kazan, approuvé par l'Unesco en 2017, l'APES a préparé des lignes directrices détaillées pour améliorer l'intégrité dans le sport, couvrant cinq domaines politiques :

1. Protéger les **droits**, la **sécurité** et la **sûreté** des athlètes, des spectateurs, des travailleurs et autres groupes impliqués,
2. Prévenir et traiter le **harcèlement** et les **abus** dans le sport,
3. Promouvoir la **bonne gouvernance** des organisations sportives,
4. Renforcer les mesures contre la **manipulation des compétitions sportives**,
5. Fournir un cadre de politique **antidopage** approprié, assurer sa mise en œuvre et proposer des mesures d'application efficaces.

La première séance de la conférence sur l'intégrité sera l'occasion de décider de la meilleure façon de **promouvoir** et de **mettre en œuvre** ces lignes directrices. Elle abordera également des questions telles que :

- les **services** nécessaires pour soutenir les ministères en charge du sport,
- la **coopération transversale**, avec des études de cas pertinentes,
- un **module d'évaluation des risques**, avec une discussion sur les aspects méthodologiques ou transversaux sur lesquels les activités spécialisées devraient se concentrer.

# Manipulation des compétitions sportives

6 décembre 2021 (après-midi)

La **Convention de Macolin** est le seul texte international juridiquement contraignant en matière de lutte contre la manipulation des compétitions sportives. Elle demande aux autorités publiques de coopérer avec les organisations sportives, les opérateurs de paris et les organisateurs de compétitions pour prévenir, détecter et sanctionner de tels crimes.

Les priorités du Comité de Macolin sont la promotion de la Convention, l'évaluation de sa mise en œuvre et l'intégration du Réseau des plateformes nationales (« le Groupe de Copenhague ») en tant que groupe consultatif.

Les sujets qui seront traités lors de la deuxième séance sont :

- le renforcement de la **coopération avec les procureurs**,
- le **partage d'informations** et la **protection des données** dans le cadre de la Convention,
- les **outils** nécessaires pour former les parties prenantes à la protection des données,
- la facilitation des **transferts internationaux de données**.

# Bonne gouvernance dans le sport

7 décembre 2021 (matin)

L'**IPACS** est un réseau informel réunissant des organisations sportives internationales, des organisations intergouvernementales et des gouvernements. Il conjugue les efforts de diverses parties prenantes dans la **lutte contre la corruption dans le sport**, notamment l'APES et le GRECO, l'organe directeur du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption, ainsi qu'un certain nombre d'États membres et d'organisations sportives.

Parmi les quatre task forces créées par l'IPACS pour améliorer la coordination et l'action contre la corruption dans le sport, la Task force 3 a développé un **critère de référence pour la gouvernance dans le sport** et présenté des options pour conseiller, soutenir et contrôler son respect aux niveaux national et international. Ce critère de référence comporte cinq dimensions : la transparence, l'intégrité, la démocratie, le développement et la solidarité, ainsi que les mécanismes d'équilibre des pouvoirs / de contrôle.

Lors de la troisième séance, les participants en apprendront davantage sur des exemples de **promotion** et de **suivi** de la bonne gouvernance dans le sport. Ils recevront également des informations concernant la réunion sur les principes de haut niveau de la présidence italienne du **G20**. D'autres sujets seront abordés, notamment :

- la **communication** sur le cadre de référence de l'IPACS,
- le type de **coopération** à établir entre les organisations et les gouvernements lors de l'examen de la bonne gouvernance dans le sport,
- **l'implication d'un plus grand nombre d'organisations et de gouvernements** dans la mise en œuvre des lignes directrices sur l'intégrité.

Depuis plus de quarante ans, le **Conseil de l'Europe** prône le fair-play et le respect dans le domaine sportif par l'action qu'il mène pour lutter contre la corruption et rendre le sport sain, éthique et accessible à tous. Ces travaux contribuent à l'instauration de sociétés démocratiques inclusives et respectueuses des droits de l'homme et de l'État de droit, valeurs qui sous-tendent l'ensemble des activités du Conseil de l'Europe.

L'**Accord partiel élargi sur le sport (APES)** offre une plateforme de coopération intergouvernementale entre les autorités publiques de ses Etats membres. Il permet aussi le dialogue entre les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les ONG, afin d'améliorer la gouvernance sportive et de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr.

La **Charte européenne du sport révisée** a été adoptée par le Comité des Ministres le 13 octobre 2021. Cela conclut un processus de révision mené par l'APES depuis 2018. La Charte est la norme du Conseil de l'Europe qui définit les principes de base des politiques nationales relatives au sport, permettant aux gouvernements de développer un cadre global pour le sport et d'offrir à leurs citoyens la possibilité de pratiquer un sport dans des conditions bien définies.

Le **Département italien du sport** est la structure d'appui du président du Conseil des ministres dans le domaine du sport. Il propose, coordonne et met en œuvre les politiques du gouvernement en matière de sport, en s'occupant des relations internationales avec les organisations intergouvernementales et les autres États dans le domaine du sport.

[www.coe.int/fr/web/sport/integrity-conference](http://www.coe.int/fr/web/sport/integrity-conference)

Contact : sport.epas@coe.int

Twitter : @sport\_coe

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



*Dipartimento per lo sport*



Presidency of Italy  
Council of Europe  
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2021 - Mai 2022

Enlarged Partial Agreement on Sport  
  
Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE